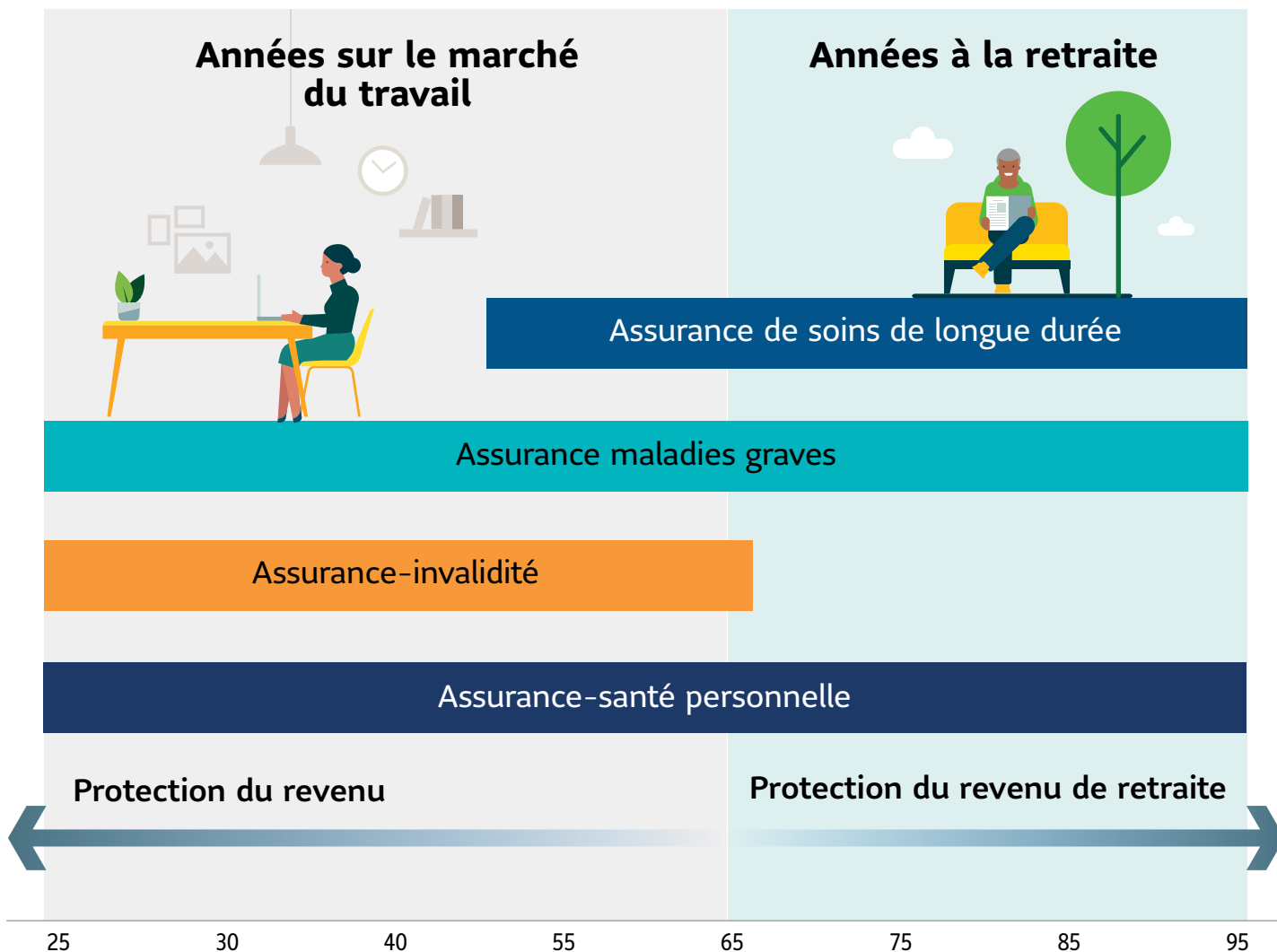


Assurance-santé pour toutes les étapes de votre vie



Les différents types d'assurance-santé offrent une protection particulière à chaque étape de la vie. Pendant les années sur le marché du travail, il est important de mettre l'accent sur la protection du revenu familial. À mesure que vous approchez de la retraite, il devient plus important de protéger les ressources financières pour lesquelles vous avez tant travaillé.

- L'assurance-santé personnelle couvre un besoin viager. Elle vous aide à payer vos frais médicaux et dentaires.
- L'assurance-invalidité est importante pendant les années sur le marché du travail, car elle remplace une portion de votre revenu si vous devenez invalide et êtes incapable de travailler.
- L'assurance maladies graves aide à protéger vos finances contre les répercussions financières importantes d'une maladie grave.
- L'assurance de soins de longue durée aide à protéger votre revenu de retraite en vous fournissant les fonds dont vous aurez peut-être besoin plus tard pour payer des soins de longue durée.

Comparaison de vos solutions en assurance-santé

L'assurance-santé personnelle, l'assurance-invalidité, l'assurance maladies graves et l'assurance de soins de longue durée travaillent ensemble pour protéger votre épargne contre le coût des soins de santé. Elles ont chacune leur raison d'être et protègent contre des risques financiers particuliers.

	Assurance-santé personnelle	Assurance-invalidité	Assurance maladies graves	Assurance de soins de longue durée
Qu'est-ce qui est couvert?	<ul style="list-style-type: none"> Frais médicaux, frais dentaires et autres frais qui ne sont pas couverts ou pas entièrement couverts par le régime provincial ou le régime de votre employeur 	<ul style="list-style-type: none"> Remplace une portion de votre revenu si vous n'êtes pas capable de travailler 	<ul style="list-style-type: none"> Frais encourus pour faire face à une maladie grave et pour s'en remettre 	<ul style="list-style-type: none"> Coût des soins dispensés pendant de longues périodes
À quel moment une prestation me serait-elle payée?	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous engagez des frais admissibles 	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous êtes incapable de travailler et que votre situation répond aux critères de l'assurance que vous avez choisie 	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous recevez le diagnostic d'une maladie couverte et que vous répondez aux critères d'admissibilité 	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque vous êtes incapable d'effectuer deux activités de la vie quotidienne ou plus ou lorsque vous avez besoin de supervision continue en raison de la détérioration de vos facultés mentales
Comment la prestation m'est-elle versée?	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement des frais admissibles que vous présentez 	<ul style="list-style-type: none"> Vous recevez un paiement mensuel 	<ul style="list-style-type: none"> Vous recevez une somme globale au comptant 	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement de vos frais ou versement d'une prestation Peut prendre la forme d'un paiement périodique ou d'un régime qui rembourse le coût des soins
Dans quels cas devrais-je songer à me procurer cette assurance?	<ul style="list-style-type: none"> Vous cherchez à compléter la couverture de votre régime provincial ou d'une autre assurance existante Vous êtes propriétaire d'une petite entreprise, travailleur autonome ou employé contractuel Vous cessez de participer à un régime d'assurance collective, car vous prenez votre retraite ou vous quittez votre emploi Vous ne participez pas à un régime d'assurance collective 	<ul style="list-style-type: none"> Vous êtes un adulte en âge de travailler et vous comptez sur votre revenu pour maintenir votre niveau de vie 	<ul style="list-style-type: none"> Adultes : Vous tenez à protéger votre actif pendant votre rétablissement Enfants : Vous êtes un parent ou un grand-parent qui désire offrir une protection à vie à vos enfants Vous voulez avoir des options pour vos soins et vos traitements 	<ul style="list-style-type: none"> Vous voulez protéger l'actif que vous avez accumulé en vue de la retraite ou pour votre succession Vous voulez de la souplesse et garder la maîtrise de la situation pour ne pas dépendre du gouvernement ou d'autres personnes pour obtenir des soins Vous voulez avoir la possibilité de choisir le niveau de soins dont vous avez besoin

Pour en savoir plus, visitez le site : www.sunlife.ca/MonPlanFinancier > Santé > Sommaire de l'assurance-santé

